

Conseil scolaire catholique MonAvenir

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2020

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a).

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Till SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Chef des affaires

Le 25 novembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.

1850 Bond, Unit / Unité A

North Bay, ON, Canada P1B 4V6

T: +1 705.494.9336

F: +1 705.494.8783

www.bakertilly.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2020, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Autre point

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir pour l'exercice clos le 31 août 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée le 27 novembre 2019.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

North Bay, Ontario
Le 25 novembre 2020

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire catholique MonAvenir

États financiers consolidés 31 août 2020

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-27
Tableaux supplémentaires	28-31

Conseil scolaire catholique MonAvenir

État consolidé de la situation financière

31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	31 213 527	20 513 480
Comptes débiteurs (note 2)	35 219 475	23 342 500
Dépôt à terme, 2,69 %, échéant juin 2021	1 059 964	1 030 035
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	103 159 985	135 302 317
Dépôts à terme, variant entre 1,65 % et 2,94 %, échéant entre juin 2022 et juin 2023	<u>3 182 925</u>	<u>3 101 283</u>
Total de l'actif financier	<u>173 835 876</u>	<u>183 289 615</u>
Passif financier		
Emprunts temporaires (note 4)	-	21 344 995
Comptes créditeurs et frais courus (note 5)	31 532 735	22 947 441
Revenus reportés (note 6)	12 241 625	8 798 082
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 7)	4 100 762	3 931 547
Prêts pour immobilisations (note 8)	99 798 452	105 823 904
Apports en capital reportés (note 9)	<u>278 906 801</u>	<u>282 063 027</u>
Total du passif financier	<u>426 580 375</u>	<u>444 908 996</u>
Dette nette	(252 744 499)	(261 619 381)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	245 988	4 093 452
Stocks de fournitures	545 057	-
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>425 039 981</u>	<u>427 519 025</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>173 086 527</u>	<u>169 993 096</u>

Au nom du conseil :

Melinda Chartrand Présidente

APL 1er décembre 2020 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020 Budget non audité \$	2020 Résultats \$	2019 Résultats \$
Revenus			
Subventions provinciales			
- financement de l'éducation	215 414 726	210 913 416	211 750 051
Subventions provinciales			
- immobilisations approuvées	-	893 989	22 220 480
Subventions provinciales - autres (note 12)	44 819 175	46 352 906	48 361 477
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	277 710	249 617
Autres droits de scolarité et revenus	3 247 953	3 805 110	9 516 455
Revenus de placements	250 000	489 954	639 745
Fonds générés par les écoles	5 347 256	2 179 112	5 361 428
Amortissement des apports en capital reportés	13 731 782	13 967 027	13 118 570
Total des revenus	<u>282 810 892</u>	<u>278 879 224</u>	<u>311 217 823</u>
Dépenses			
Enseignement	193 968 562	191 308 749	195 923 159
Administration	7 406 569	7 407 269	7 291 972
Transport	30 021 340	28 567 312	28 239 402
Installations destinées aux élèves	39 345 863	40 256 435	39 793 027
Activités financées par les écoles	5 269 677	1 800 876	5 287 368
Autres	7 076 624	6 445 152	9 802 831
Total des dépenses (note 14)	<u>283 088 635</u>	<u>275 785 793</u>	<u>286 337 759</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(277 743)	3 093 431	24 880 064
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>150 909 221</u>	<u>169 993 096</u>	<u>145 113 032</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>150 631 478</u>	<u>173 086 527</u>	<u>169 993 096</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 093 431	24 880 064
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 201 636	13 317 284
Amortissement des apports en capital reportés	(13 967 027)	(13 118 570)
Augmentation de dépôt à terme	(29 929)	(26 219)
Augmentation des comptes débiteurs	(11 876 975)	(14 683 317)
Augmentation des comptes créditeurs et frais coursus	11 184 115	1 543 057
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	1 637 969	(234 654)
Augmentation des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	169 215	698 388
Augmentation des stocks de fournitures	(545 057)	-
Diminution des frais payés d'avance	3 847 464	151 815
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>7 714 842</u>	<u>12 527 848</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(14 321 413)</u>	<u>(48 282 495)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(14 321 413)</u>	<u>(48 282 495)</u>
Activités d'investissement		
Augmentation des dépôts à terme	<u>(81 642)</u>	919 755
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement	<u>(81 642)</u>	<u>919 755</u>
Activités de financement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	32 142 332	(17 720 826)
(Diminution) augmentation des emprunts temporaires	(21 344 995)	21 344 995
Remboursement de prêts pour immobilisations	(6 025 452)	(5 753 226)
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	1 805 574	(3 719 353)
Ajouts aux apports en capital reportés	10 810 801	21 251 636
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>17 388 260</u>	<u>15 403 226</u>
Augmentation (diminution) des liquidités	10 700 047	(19 431 666)
Liquidités au début de l'exercice	<u>20 513 480</u>	<u>39 945 146</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>31 213 527</u>	<u>20 513 480</u>
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais coursus	3 463 766	6 062 587

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020 Budget non audité \$	2020 Résultats \$	2019 Résultats \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(277 743)</u>	<u>3 093 431</u>	<u>24 880 064</u>
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 245 717)	(11 722 592)	(48 828 367)
Amortissement d'immobilisations corporelles	<u>13 999 775</u>	<u>14 201 636</u>	<u>13 317 284</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(4 245 942)</u>	<u>2 479 044</u>	<u>(35 511 083)</u>
Actif non financier - autre			
Acquisition de stocks de fournitures	-	(545 057)	-
Acquisition de frais payés d'avance	-	(245 988)	(4 093 452)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>4 093 452</u>	<u>4 245 267</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>-</u>	<u>3 302 407</u>	<u>151 815</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	(4 523 685)	8 874 882	(10 479 204)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(261 619 381)</u>	<u>(261 619 381)</u>	<u>(251 140 177)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(266 143 066)</u>	<u>(252 744 499)</u>	<u>(261 619 381)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien ;

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés :

Garderie Porte-Soleil
Garderie Copains-Copines
Garderie Mon petit jardin
Garderie Coccinelles zélées
Programme de jour prolongé Saint René Goupil
Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

Le conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les activités connexes administrées par le conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le conseil.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

(ii) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures détenus pour consommation sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(iii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Revenus de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants de Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et Enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, l'assurance-vie et les soins dentaires des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestation déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements dus aux hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.
- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

(j) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

(l) Revenus des placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sont comptabilisés nets des soldes des fonds d'amortissement connexes.

(n) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les administrateurs sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les administrateurs est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

(o) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des impôts fonciers, des durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'amortissement lié, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Comptes débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Municipalités (a)	17 452 907	5 031 731
Autres conseils scolaires	1 045 248	135 942
Gouvernement de l'Ontario (b)	10 939 371	14 102 568
Gouvernement du Canada	3 084 140	1 276 061
Autres	<u>2 697 809</u>	<u>2 796 198</u>
	<u>35 219 475</u>	<u>23 342 500</u>

- (a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour le conseil, ce montant correspondait à 10 966 850 \$ (2019 - 0 \$) et a été inclus dans les comptes débiteurs dans l'état de la situation financière. Ce montant sera entièrement recouvré par le conseil au cours de la prochaine année scolaire.
- (b) Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde net à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2020 est 19 497 306 \$ (2019 - 12 788 892 \$).

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2020, le conseil a un compte débiteur envers la province de 103 159 985 \$ (2019 - 135 302 317 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

4. Emprunts temporaires

Un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 21 344 995 \$ a été remboursé en 2020.

Au 31 août 2020, six lettres de crédit (six en 2019) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 296 430 \$ (2019 - 722 371 \$).

Le conseil dispose d'une marge de crédit autorisé de 7 220 000 \$ (2019 - 7 220 000 \$) donnant un montant disponible 6 923 570 \$ (2019 - 6 497 629 \$) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2020, le taux préférentiel était de 2,45 % (2019 - 3,95 %).

5. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Gouvernement de l'Ontario (a)	10 966 850	-
Comptes créditeurs et frais courus	19 571 427	21 855 028
Intérêts courus	994 458	1 092 413
	<u>31 532 735</u>	<u>22 947 441</u>

(a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le conseil, ce montant correspondait à 10 966 850 \$ (2019 - 0 \$). Ce montant sera recouvré par la province en 2021.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

6. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2020, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2019</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2020</u> \$
Installations destinées aux élèves	3 732 856	16 271 274	(9 068 082)	(5 397 618)	5 538 430
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 251 101	-	-	-	2 251 101
Éducation de l'enfance en difficulté	1 996 221	27 569 811	(27 269 887)	-	2 296 145
Autres	<u>817 904</u>	<u>4 448 688</u>	<u>(3 110 643)</u>	<u>-</u>	<u>2 155 949</u>
Total des revenus reportés	<u><u>8 798 082</u></u>	<u><u>48 289 773</u></u>	<u><u>(39 448 612)</u></u>	<u><u>(5 397 618)</u></u>	<u><u>12 241 625</u></u>
	<u>Solde au 31 août 2018</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2019</u> \$
Installations destinées aux élèves	2 454 079	17 161 836	(8 057 907)	(7 825 152)	3 732 856
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	7 230 989	-	(4 876 430)	(103 458)	2 251 101
Éducation de l'enfance en difficulté	1 551 418	27 684 337	(27 239 534)	-	1 996 221
Autres	<u>1 515 603</u>	<u>6 052 482</u>	<u>(6 731 939)</u>	<u>(18 242)</u>	<u>817 904</u>
Total des revenus reportés	<u><u>12 752 089</u></u>	<u><u>50 898 655</u></u>	<u><u>(46 905 810)</u></u>	<u><u>(7 946 852)</u></u>	<u><u>8 798 082</u></u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	229 123	1 204 272	237 748	1 410 102
Coût des prestations constituées pour l'exercice	294 307	53 012	229 123	-
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	22 277	-	25 762
Perte actuarielle nette	-	19 424	-	12 392
Prestations versées	<u>(229 123)</u>	<u>(286 926)</u>	<u>(237 748)</u>	<u>(243 984)</u>
Solde à la fin	<u>294 307</u>	<u>1 012 059</u>	<u>229 123</u>	<u>1 204 272</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2020</u>		
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2020	<u>294 307</u>	<u>1 012 059</u>	<u>2 794 396</u>
	<u>4 100 762</u>		

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>2019</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2019	<u>229 123</u>	<u>1 204 272</u>	<u>2 498 152</u>	<u>3 931 547</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après)

	<u>2020</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	294 307	53 012	853 218	1 200 537
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	22 277	-	22 277
Perte actuarielle nette	<u>-</u>	<u>19 424</u>	<u>-</u>	<u>19 424</u>
	<u>294 307</u>	<u>94 713</u>	<u>853 218</u>	<u>1 242 238</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>Prestations de congé de maladie</u> \$	<u>Gratifications de retraite</u> \$	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u> \$	<u>2019 Total avantages sociaux futurs des employés</u> \$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	229 123	-	1 592 980	1 822 103
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	25 762	-	25 762
Perte actuarielle nette	-	<u>12 392</u>	-	<u>12 392</u>
	<u>229 123</u>	<u>38 154</u>	<u>1 592 980</u>	<u>1 860 257</u>

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2020 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2020. Ces évaluateurs prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2020</u> %	<u>2019</u> %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées :		
Gratifications de retraite	1,4	2,0
Indemnité accident travail	1,4	2,0

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé en maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2020, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2020.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisations des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le conseil a cotisé un montant de 3 618 176 \$ (2019 - 3 483 416 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

8. Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sous forme de débentures dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 54 597 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,86 %	2 249 160	2 757 765
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 10 765 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,81 %	451 824	556 712
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 196 325 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,88 %	11 639 107	13 265 738
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 24 088 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,91 %	1 465 675	1 677 708
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2028 par versements mensuels de 49 534 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,01 %	3 852 096	4 244 460
Débenture, remboursable jusqu'au 17 novembre 2031 par versements semestriels de 168 067 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	2 982 412	3 175 906
Débenture, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 187 996 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	3 543 189	3 738 363
Débenture, remboursable jusqu'au 13 mars 2034 par versements semestriels de 82 482 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,06 %	1 625 973	1 705 595
Débenture, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 130 303 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,23 %	2 674 665	2 790 758

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

8. Prêts pour immobilisations (suite)

	<u>2020</u> \$	<u>2019</u> \$
Débiteure, remboursable jusqu'au 11 mars 2036 par versements semestriels de 372 730 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,83 %	8 178 480	8 516 377
Débiteure, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 136 459 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	3 280 797	3 419 330
Débiteure, remboursable jusqu'au 9 mars 2037 par versements semestriels de 409 751 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,56 %	10 281 580	10 720 731
Débiteure, remboursable jusqu'au 19 mars 2038 par versements semestriels de 191 784 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,80 %	4 937 162	5 127 721
Débiteure, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 663 607 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,00 %	17 428 617	18 039 755
Débiteure, remboursable jusqu'au 9 mars 2040 par versements semestriels de 634 379 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 2,99 %	18 861 183	19 549 926
Débiteure, remboursable jusqu'au 15 mars 2041 par versements semestriels de 16 187 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,24 %	487 538	503 712
Débiteure, remboursable jusqu'au 14 mars 2042 par versements semestriels de 194 819 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,59 %	<u>5 858 994</u>	<u>6 033 347</u>
	<u>99 798 452</u>	<u>105 823 904</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

8. Prêts pour immobilisations (suite)

Le remboursement des prêts pour immobilisations, dont le solde s'élève à 134 127 503 \$, soit 99 798 452 \$ de capital et 34 329 051 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	<u>Capital</u> \$	<u>Paiements d'intérêts</u> \$	<u>Total</u> \$
2020-2021	6 317 880	4 082 980	10 400 860
2021-2022	6 621 756	3 779 104	10 400 860
2022-2023	6 940 942	3 459 303	10 400 245
2023-2024	7 145 817	3 125 416	10 271 233
2024-2025	6 816 135	2 796 782	9 612 917
Par la suite	<u>65 955 922</u>	<u>17 085 466</u>	<u>83 041 388</u>
Prêts pour immobilisations	<u>99 798 452</u>	<u>34 329 051</u>	<u>134 127 503</u>

9. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2020</u> \$	<u>2019</u> \$
Solde au début de l'exercice	282 063 027	273 929 961
Ajouts aux apports en capital reportés	5 413 183	13 304 784
Transferts des revenus reportés	<u>5 397 618</u>	<u>7 946 852</u>
	292 873 828	295 181 597
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(13 967 027)</u>	<u>(13 118 570)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>278 906 801</u>	<u>282 063 027</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

10. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde au 31 août 2019	Ajouts	Dispositions	Solde au 31 août 2020	Solde au 31 août 2019	Dispositions	Solde au 31 août 2020	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Terrain	138 012 388	894 733	-	138 907 121	-	-	-	138 907 121
Améliorations apportées aux terrains	627 865	-	-	627 865	42 917	41 858	84 775	543 090
Bâtiments	378 521 715	13 341 702	-	391 863 417	122 092 134	10 857 820	132 949 954	258 913 463
Améliorations locatives	7 852 966	917 278	-	8 770 244	1 581 928	374 109	1 956 037	6 814 207
Structures mobiles	10 147 382	76 924	(583 100)	9 641 206	3 732 087	476 893	3 625 880	6 015 326
Équipements, matériel et logiciel informatique	17 178 411	1 574 457	(608 129)	18 144 739	7 925 637	1 023 094	8 340 602	9 804 137
Mobilier	2 282 401	1 438 710	(157 827)	3 563 284	743 172	1 427 862	2 013 207	1 550 077
Construction en cours (note a)	<u>9 013 772</u>	<u>(6 521 212)</u>	<u>-</u>	<u>2 492 560</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 492 560</u>
Total	<u>563 636 900</u>	<u>11 722 592</u>	<u>(1 349 056)</u>	<u>574 010 436</u>	<u>136 117 875</u>	<u>14 201 636</u>	<u>148 970 455</u>	<u>425 039 981</u>

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 2 492 560 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

10. Immobilisations corporelles (suite)

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde au 31 août 2018 \$	Ajouts \$	Dispositions \$	Solde au 31 août 2019 \$	Solde au 31 août 2018 \$	Amortissement \$	Dispositions \$	Solde au 31 août 2019 \$	31 août 2019 \$
Terrain	110 915 477	27 096 911	-	138 012 388	-	-	-	-	138 012 388
Améliorations apportées aux terrains	591 853	36 012	-	627 865	4 442	38 475	-	42 917	584 948
Bâtiments	371 386 324	7 354 735	(219 344)	378 521 715	111 931 999	10 379 479	(219 344)	122 092 134	256 429 581
Améliorations locatives	5 642 794	2 210 172	-	7 852 966	1 305 404	276 524	-	1 581 928	6 271 038
Structures mobiles	9 084 549	1 062 833	-	10 147 382	3 264 438	467 649	-	3 732 087	6 415 295
Équipements, matériel et logiciel informatique	16 463 359	1 580 843	(865 791)	17 178 411	7 782 319	1 009 109	(865 791)	7 925 637	9 252 774
Mobilier	693 588	2 202 166	(613 353)	2 282 401	210 477	1 146 048	(613 353)	743 172	1 539 229
Construction en cours (note a)	<u>1 729 077</u>	<u>7 284 695</u>	<u>-</u>	<u>9 013 772</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>9 013 772</u>
Total	<u>516 507 021</u>	<u>48 828 367</u>	<u>(1 698 488)</u>	<u>563 636 900</u>	<u>124 499 079</u>	<u>13 317 284</u>	<u>(1 698 488)</u>	<u>136 117 875</u>	<u>427 519 025</u>

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 9 013 772 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

11. Excédent accumulé

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	138 907 121	138 012 388
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	24 439 344	22 731 738
Excédent de fonctionnement	8 440 745	8 425 844
Fonds générés par les écoles	2 293 775	1 915 539
Autres	<u>(994 458)</u>	<u>(1 092 413)</u>
Excédent accumulé	<u>173 086 527</u>	<u>169 993 096</u>

12. Subventions provinciales - autres

	2020	2020	2019
	Budget	Résultats	Résultats
	<u>non audité</u>	<u>Résultats</u>	<u>Résultats</u>
	\$	\$	\$
Impôts fonciers	41 875 090	44 189 854	43 182 466
Autres	<u>2 944 085</u>	<u>2 163 052</u>	<u>5 179 011</u>
	<u>44 819 175</u>	<u>46 352 906</u>	<u>48 361 477</u>

13. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire

Consortium de transport

Le conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués personnes morales distinctes. Le conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums sont prises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes inter organisationnel ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 125 589 421 \$ (2019 - 126 272 571 \$) et la part du conseil se chiffre à 28 294 144 \$ (2019 - 27 778 486 \$).

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2020

14. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article :

	2020	2020	2019
	Budget	Résultats	Résultats
	(non audité)	Résultats	Résultats
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	174 815 480	172 037 755	175 464 258
Avantages sociaux	28 509 690	29 192 614	29 899 399
Perfectionnement du personnel	1 839 958	1 050 645	2 179 311
Fournitures et services	15 650 597	16 816 851	16 899 460
Intérêts des emprunts	4 375 399	4 594 191	4 724 456
Dépenses de location	1 136 059	1 251 874	1 002 962
Frais et location de services	34 770 093	33 108 781	33 969 423
Amortissement des immobilisations corporelles	13 999 775	14 201 636	13 317 284
Autres	2 721 907	1 730 570	3 593 838
Activités financées par les écoles	<u>5 269 677</u>	<u>1 800 876</u>	<u>5 287 368</u>
	<u>283 088 635</u>	<u>275 785 793</u>	<u>286 337 759</u>

15. Frais de prêts

Les dépenses en frais des prêts et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2020	2019
	\$	\$
Paiements de capital sur prêts pour immobilisations	6 025 452	5 753 226
Paiements d'intérêts sur prêts pour immobilisations	4 320 408	4 599 719
Paiements d'intérêts sur emprunts temporaires	<u>273 783</u>	<u>124 737</u>
	<u>10 345 860</u>	<u>10 352 945</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

17. Engagements

Contrats de projets de construction

Le conseil s'est engagé à assumer des dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 9 150 763 \$ (2019 - 4 449 452 \$).

Contrats de transport

Le conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction de nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 28 294 144 \$ (2019 - 27 778 486 \$).

Contrats de location

Location de bureau administratif : contrat venant à l'échéance le 31 août 2021 pour un montant de 227 342 \$.

Location installations scolaires : contrat venant à l'échéance le 30 juin 2021 pour un montant de 226 864 \$.

Location installations photocopieurs : contrats venant à l'échéance à diverses dates (entre 2021 et 2025). L'engagement fluctue en fonction de nombres de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 207 727 \$ (2019 - 321 986 \$).

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2020

18. Éventualités

Dans le cours normal de ses affaires, le conseil fait l'objet de poursuites de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

19. Instruments financiers

Les instruments financiers du conseil sont composés de liquidités, des dépôts à terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le conseil ne court pas de risque en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

20. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Porte Soleil Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	116 568	54 988
- salariale	18 335	14 832
- famille	6 834	9 328
Droit d'inscription des parents	177 161	365 021
Autres	-	178
	<u>318 898</u>	<u>444 347</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	308 211	304 521
Charges sociales	56 208	50 271
Support administratif	3 300	-
	<u>367 719</u>	<u>354 792</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	31 252	9 391
Nourriture sur place	2 255	1 414
Restauration	21 323	34 444
Frais de permis	2 535	4 680
Assurance	457	-
Nettoyage	11 399	1 482
Fournitures et services de bureau	2 427	248
Développement professionnel	260	713
Frais de déplacement	-	147
	<u>71 908</u>	<u>52 519</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(120 729)</u>	<u>37 036</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	77 086	59 936
- salariale	18 544	16 512
- famille	9 230	17 129
Subvention du gouvernement fédéral	3 498	-
Droit d'inscription des parents	<u>197 838</u>	<u>347 972</u>
	<u>306 196</u>	<u>441 549</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	347 591	298 721
Charges sociales	61 296	48 055
Support administratif	<u>3 300</u>	<u>-</u>
	<u>412 187</u>	<u>346 776</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	4 158	13 817
Nourriture sur place	727	336
Restauration	18 060	30 169
Frais de permis	2 275	4 200
Assurance	144	-
Nettoyage	4 360	1 018
Fournitures et services de bureau	1 446	1 528
Développement professionnel	165	829
Frais de déplacement	<u>216</u>	<u>153</u>
	<u>31 551</u>	<u>52 050</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>(137 542)</u></u>	<u><u>42 723</u></u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	217 592	204 910
- salariale	35 140	39 677
- famille	331 986	386 874
Subvention du gouvernement fédéral	5 820	-
Droit d'inscription des parents	90 116	166 371
Autres	-	1 000
	<u>680 654</u>	<u>798 832</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	558 447	579 998
Charges sociales	88 711	91 065
Support administratif	49 917	-
	<u>697 075</u>	<u>671 063</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	5 874	41 090
Nourriture sur place	634	1 323
Restauration	20 427	40 653
Frais de permis	2 600	4 800
Assurance	337	-
Nettoyage	7 972	4 014
Fournitures et services de bureau	639	2 080
Honoraires professionnels	-	2 406
Développement professionnel	259	1 394
Frais de déplacement	279	982
	<u>39 021</u>	<u>98 742</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(55 442)</u>	<u>29 027</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	219 646	352 009
- salariale	30 783	29 392
- famille	75 422	136 265
Subvention du gouvernement fédéral	3 313	-
Droit d'inscription des parents	<u>131 236</u>	<u>216 132</u>
	<u>460 400</u>	<u>733 798</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	386 976	386 048
Charges sociales	64 027	66 565
Support administratif	<u>10 964</u>	<u>-</u>
	<u>461 967</u>	<u>452 613</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	4 245	13 515
Nourriture sur place	5 993	7 306
Restauration	14 947	33 532
Frais de permis	2 535	4 680
Assurance	144	-
Nettoyage	5 256	1 974
Fournitures et services de bureau	853	627
Développement professionnel	1 014	1 228
Frais de déplacement	<u>134</u>	<u>-</u>
	<u>35 121</u>	<u>62 862</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>(36 688)</u></u>	<u><u>218 323</u></u>